

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 novembre 2015

TERRITOIRES ZÉRO CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE - (N° 3228)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 13 (Rect)

présenté par  
Mme Le Callennec

-----

**ARTICLE 3**

Après l'alinéa 13, insérer l'alinéa suivant :

« 12° Un représentant de l'Assemblée des départements de France, à titre bénévole. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à compléter la composition du conseil d'administration de l'association de gestion du fonds en rajoutant un représentant de l'Association des Départements de France